

REVUE

Voltaire

n° 7 - 2007

Échos du théâtre voltairien



Voltaire7 · Échos du théâtre voltairien (PDF complet)	979-10-231-2482-8
Voltaire7 · Hommage à J. Patrick Lee	979-10-231-2483-5
Voltaire7 · S. Menant · Le théâtre de Voltaire en Europe...	979-10-231-2484-2
Voltaire7 · R. Goulbourne · La réception des comédies de Voltaire en Angleterre...	979-10-231-2485-9
Voltaire7 · E. Jaubert · Le théâtre de Voltaire en Allemagne...	979-10-231-2486-6
Voltaire7 · G. Métayer · Leçon esthétique et lacune philosophique...	979-10-231-2487-3
Voltaire7 · M. Hageman · La réception du théâtre de Voltaire aux Pays-Bas	979-10-231-2488-0
Voltaire7 · L. Macé · « Tout finit par des chasons »...	979-10-231-2489-7
Voltaire7 · Il. N. Elaguina & O. Ferret · Le chantier du Corpus des notes marginales...	979-10-231-2490-3
Voltaire7 · Il. N. Cronk · Voltaire's marginalia : who is the intended readership ?	979-10-231-2491-0
Voltaire7 · Il. O. Ferret · Notes sur « Nonnote »	979-10-231-2492-7
Voltaire7 · Il. N. Cronk · Voltaire (non) lecteur de Nieuwentijt...	979-10-231-2493-4
Voltaire7 · Il. C. Mervaud · Le sinophile et le sinophobe...	979-10-231-2494-1
Voltaire7 · Il. J. Dagen · Voltaire lecteur de Platon	979-10-231-2495-8
Voltaire7 · Varia. J. Mallinson · Epistolary illusions...	979-10-231-2496-5
Voltaire7 · Varia. G. Stenger · De la sensation à la superstition...	979-10-231-2497-2
Voltaire7 · Varia. M. Mervaud · Une anecdote de Voltaire...	979-10-231-2498-9
Voltaire7 · Varia. D. Droixhe · Encore le « mauscrit clandestin »...	979-10-231-2499-6
Voltaire7 · Varia. C. Paillard · Ingérence censoriale et imbroglio éditorial...	979-10-231-2500-9
Voltaire7 · IV. C. Mervaud & C. Paillard · Quelques lettres autour du théâtre de Voltaire	979-10-231-2501-6
Voltaire7 · IV. C. Paillard · De la plume de Voltaire aux presses des Cramer...	979-10-231-2502-3
Voltaire7 · IV. F. Jacob · Jean-Baptiste Leprince et Simon-Bernard Lenoir, huiles sur toile...	979-10-231-2503-0
Voltaire7 · V. Comptes rendus	979-10-231-2504-7

R E V U E

Voltaire

N° 7 • 2007

Échos du théâtre voltairien



version papier :

© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007

ISBN : 978-2-84050-517-4

version numériques et tirés-à-part :

© Sorbonne Université Presses, 2022

Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

adaptation numérique: Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Joseph Patrick Lee (1942-2006) Nicholas Cronk.....	7
---	---

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉCEPTION DU THÉÂTRE DE VOLTAIRE EN EUROPE

Le théâtre de Voltaire en Europe au XVIII ^e siècle : essai d'une problématique générale Sylvain Menant.....	13
La réception des comédies de Voltaire en Angleterre au XVIII ^e siècle Russell Goulbourne.....	21
Récupération théorique et exploitation pratique : le théâtre de Voltaire en Allemagne (1730-1770) Elsa Jaubert.....	37
Leçon esthétique et lacune philosophique : Nietzsche lecteur du <i>Mahomet</i> de Voltaire Guillaume Métayer.....	53
La réception du théâtre de Voltaire aux Pays-Bas Marjolein Hageman.....	89
« Tout finit par des chansons ». les tragédies voltairiennes adaptées pour l'opéra en Italie au tournant du XIX ^e siècle Laurence Macé.....	99

DEUXIÈME PARTIE

EN MARGE DU TOME 6 DU *CORPUS DES NOTES MARGINALES*

Le chantier du <i>Corpus des notes marginales</i> de Voltaire : bilan et perspectives Natalia Elaguina & Olivier Ferret.....	127
Voltaire's marginalia : who is the intended readership ? Nicholas Cronk.....	137
Notes sur « Nonnote » Olivier Ferret.....	155
Voltaire (non) lecteur de Nieuwentijt : le problème des causes finales dans la pensée voltairienne Nicholas Cronk.....	169

Le sinophile et le sinophobe. Voltaire lecteur de Cornelius de Pauw Christiane Mervaud.....	183
Voltaire lecteur de Platon Jean Dagen.....	205

VARIA

Epistolary illusions : Voltaire, <i>Paméla</i> , and <i>La Mettrie</i> Jonathan Mallinson.....	225
De la sensation à la superstition : éléments pour une histoire de l'esprit humain dans quelques articles du <i>Dictionnaire philosophique</i> de Voltaire Gerhardt Stenger.....	239
4 Une anecdote de Voltaire sur Catherine I ^{re} de Russie : histoire ou fiction ? Michel Mervaud.....	255
Le « manuscrit clandestin » de la correspondance entre Voltaire et Frédéric II (1758) Itinéraire d'une copie et contrainte éditoriale Daniel Droixhe.....	267
Ingérence censoriale et imbroglio éditorial. La censure de la correspondance de Voltaire dans les éditions in-8° et in-12 de Kehl Christophe Paillard.....	275

INÉDITS ET DOCUMENTS

Quelques lettres autour du théâtre de Voltaire Christiane Mervaud & Christophe Paillard.....	313
De la plume de Voltaire aux presses des Cramer. Le problème de l'auto-annotation Christophe Paillard.....	341
Jean-Baptiste Leprince, « M ^{lle} Clairon dans le rôle d'Idamé » et Simon-Bernard Lenoir, « Lekain dans le rôle d'Orosmane », huiles sur toile, institut et musée Voltaire, Genève François Jacob.....	357

COMPTES RENDUS

<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 30C (<i>Œuvres de 1746-1748</i> , III). Oxford, Voltaire Foundation, 2004.....	359
Catherine Volpilhac-Auger	
Voltaire, <i>Le Siècle de Louis XIV</i> , éd. J. Hellegouarc'h et S. Menant, Paris, Le Livre de Poche, 2005.....	364
Diego Venturino	
Voltaire, <i>Écrits autobiographiques</i> , éd. J. Goldzink, Paris, GF-Flammarion, 2006....	367
Jonathan Mallinson	
Voltaire, <i>Lettres philosophiques, Derniers écrits sur Dieu</i> , éd. G. Stenger, Paris, GF-Flammarion, 2006.....	370
Nicholas Cronk	
AGENDA DE LA SEV.....	375

*La Revue Voltaire a tenu à dédier ce numéro à la mémoire de Patrick Lee,
qu'elle s'honore d'avoir compté parmi ses collaborateurs.*

Inédits et documents

DE LA PLUME DE VOLTAIRE AUX PRESSES DES CRAMER.
LE PROBLÈME DE L'AUTO-ANNOTATION

Christophe Paillard
Ferney-Voltaire

Voltaire forgea et fit passer dans l'usage le verbe « marginer » qu'il défendait contre son ami et confrère académicien, l'abbé d'Olivet, puriste répugnant par principe aux néologismes. « Au reste, mon cher maître, condamnez-moi si vous voulez sur *inconvenance* et *marginer* ; j'aime ces deux mots qui sont expressifs, et qui nous sauvent d'une circonlocution¹ ». On ne s'étonnera pas que Voltaire ait commis ce néologisme pour désigner une de ses pratiques les plus originales d'écriture. Convient-il pour autant d'accorder le même statut aux différents fruits de son annotation ?

Dans la troisième édition de son bref supplément à la bibliographie de Bengesco, Theodore Besterman signalait un exemplaire des *Œuvres* de Voltaire, conservé à l'Institut et Musée Voltaire de Genève² (IMV) et riche de « quelques notes » des mains de l'auteur et de son secrétaire Wagnière³. L'annonce n'a pas retenu l'attention d'une « voltairie » pourtant éprise de *marginalia* et suspendue à l'achèvement de la publication du *Corpus des notes marginales*⁴. Ce désintérêt n'a rien pour nous surprendre. Dans l'échelle voltairiste des valeurs, les « auto-notes » – entendons par là, pour éviter une circonlocution, les notes manuscrites de Voltaire sur ses propres ouvrages – jouissent d'un moindre prestige que les notes sur tout autre auteur qu'il a lu plume en main. Si flagrant est leur désaveu

- 1 D 12211, Voltaire à Pierre-Joseph Thoulhier d'Olivet, 27 novembre 1764. La première attestation de ce mot sous sa plume semble être de 1738 : cf. D 1489, Voltaire à Thiriot, 1^{er} mai 1738. On s'étonne que Besterman ait prétendu que Voltaire a employé pour la première fois ce mot en 1761 (D 12211, n. 4) alors qu'il avait constaté l'occurrence du néologisme dès 1738 (D 1489, n. 4).
- 2 Nos remerciements s'adressent une fois de plus à l'IMV sans lequel cette étude n'aurait été possible, et tout particulièrement à M. François Jacob, à M^{me} Catherine Walser et à M. Flavio Borda di Agua.
- 3 Th. Besterman, « Some eighteenth-century Voltaire editions unknown to Bengesco », *SVEC*, 64 (1968), p. 142 (3^e édition). *Ibid.*, 4^e édition, *SVEC*, 111 (1973), p. 210.
- 4 *Corpus des notes marginales de Voltaire*, Berlin, Akademie-Verlag, puis Oxford, Voltaire Foundation, 1978, 6 vol. parus (ci-après, *CN*).

que le *Corpus des notes marginales* les a exclues du champ de la publication, identifiant les *marginalia* aux seules notes de Voltaire sur autrui⁵. D'après cette axiologie, rien n'est plus opposé que les deux types d'écriture : les raisons qui valorisent l'une sont précisément celles qui déprécient l'autre.

On glorifie les notes marginales en vertu d'un postulat implicite, l'identité du destinataire et du destinataire qui garantirait « la sincérité spontanée des *marginalia*, réputés être toujours le type d'une écriture sans apprêt ni masque, un moyen privilégié et sûr d'accéder enfin au "vrai Voltaire"⁶ ». Écrivant pour soi-même sur les ouvrages d'autrui, Voltaire mettrait à nu, sinon son cœur, du moins ses pensées, ses réactions spontanées à ses lectures et ses jugements sur les œuvres et leurs auteurs, qui diffèrent souvent de ses appréciations publiques. L'identité du scripteur et du lecteur garantirait la franchise d'une expression émancipée des impératifs de la mise en scène et de l'orchestration de soi. Les auto-notes se réduisent au contraire à un banal travail de révision de l'œuvre imprimé. Telle est la raison alléguée par les artisans du *Corpus des notes marginales* pour les exclure du projet : « on a renoncé à la publication des notes de Voltaire sur ses propres œuvres, parce qu'au fond elles étaient non pas de véritables signes de lecture, mais les traces du travail de l'auteur en train de revoir et de corriger ses propres textes⁷ ». L'auto-annotation impliquerait toujours la différenciation du destinataire et du destinataire principal, le lecteur, par la médiation d'un destinataire premier, le libraire auquel les corrections sont adressées en vue d'une nouvelle édition. Réfléchie comme l'est toute tâche de révision, cette écriture serait essentiellement dépourvue de spontanéité. Et quand le *Corpus des notes marginales* abonde en renseignements sur les lectures et les sources de documentation du patriarche, l'auto-annotation ne nous apprendrait rien que nous ne sachions, les révisions, corrections et additions qu'elle véhicule ayant été intégrées au corpus.

342

5 CN, t. 1, p. 28, n. 4. Par « *marginalia* », nous entendons désormais toute annotation manuscrite de Voltaire sur un ouvrage ; hors citation, les « notes marginales » seront prises au sens du CN, c'est-à-dire des notes manuscrites de Voltaire sur tout autre auteur.

6 J.-M. Moureaux, « Le *Corpus des notes marginales* », *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 8. L'idée de la sincérité des notes marginales comme modalité privilégiée d'accès au « vrai Voltaire » est le postulat du *Corpus des notes marginales* : voir CN, t. 1, p. 28 et n. 6, ainsi que L. L. Albina, « Les notes marginales de Voltaire en marge des livres de sa bibliothèque personnelle », *Bulletin du bibliophile*, 2 (1993), p. 393-404 (article réédité dans la *Revue Voltaire*, 3, 2003, p. 9-18).

7 Natalia Elaguina, « *Corpus des notes marginales de Voltaire* », *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 19-26 (ici, p. 24). Cf. CN, t. 1, p. 28, n. 4 : les « ouvrages de Voltaire avec ses corrections ne sont pas inclus dans le *Corpus* ». Aussi le récent appel de la *Revue Voltaire* exclut-il du champ de la recension des livres marginés « les ouvrages de Voltaire qui comportent des notes marginales de sa main » : J. Vercausse, « *Marginalia* sur des exemplaires de Voltaire extérieurs à Saint-Petersbourg », *Revue Voltaire*, 6 (2006), p. 359, n. 1.

Le jugement semble catégorique. L'axiologie voltairiste pose les deux genres d'annotation en les opposant comme le digne et l'indigne. La condamnation est-elle sans appel ? À commencer par Jerom Verduyck, plus d'un voltairiste a attiré l'attention des chercheurs sur l'intérêt du Voltaire annoté par lui-même, en signalant l'abondance des variantes d'après le principe : « rien de ce qui concerne Voltaire ne peut être ignoré ou rester caché⁸ ». Plus récemment, le troisième numéro de la *Revue Voltaire* a remarquablement infléchi et renouvelé la recherche en posant pour principe que « les postulats concernant les notes marginales méritent réflexion tout comme le crédit qu'on leur accorde quasi instinctivement⁹ ». La « conviction » de la « sincérité spontanée » des notes de Voltaire sur autrui n'est-elle pas « fondée sur un postulat d'une rigidité contestable et réduisant à une lecture trop "naïve"¹⁰ du *Corpus* ? La réalité infirme l'universalité du principe d'identité du destinataire et du destinataire. Voltaire n'est pas le destinataire exclusif, ni même, en certains cas, le destinataire principal de ses notes marginales. La visite de la bibliothèque représentait un temps fort de la « visite à Ferney », non en raison de la rareté des exemplaires ou de la qualité des reliures mais des apostilles dont ils étaient chargés. Quand Voltaire annotait ses livres dans les années 1760-1770, il n'ignorait pas que ses hôtes privilégiés se délecteraient de les lire. Ne prenait-il pas à témoin ses ouvrages marginés pour démentir la paternité d'une œuvre (D 13737) ? Et quand il annotait un livre emprunté avant de le restituer à son propriétaire, doit-on vraiment croire qu'il était le destinataire principal de cette œuvre d'écriture ? Aussi ne faut-il « pas traiter les notes marginales comme un texte purement privé qui nous laisserait entrer dans la pensée intime de leur auteur [...] »¹¹. Si la recherche a rectifié la *lecture naïve* des notes marginales, il convient d'examiner l'auto-annotation pour vérifier si les postulats qui la déprécient sont justifiés. Entre la plume de Voltaire et les presses des frères Cramer, les auto-notes des Délices n'esquissent-elles pas des chemins tortueux ?

- 8 J. Verduyck, « Quelques vers inédits de Voltaire », *SVEC*, 12 (1960), p. 55-61 (ici, p. 55). Cf. R. Galliani, « Les notes marginales de Voltaire au *Dictionnaire philosophique* », *SVEC*, 161 (1976), p. 7-18 ; C. Seth, « Épaves et trésors cachés : les Voltaire de Cideville », dans M. Delon et C. Seth (dir.), *Voltaire en Europe. Hommage à Christiane Mervaud*, Oxford, 2000, p. 353-362 ; J. Verduyck, « Notes inédites de Voltaire », *Studi francesi*, 20 (1963), p. 258-264 ; J. Verduyck, « Notes sur les imprimés et les manuscrits de la collection Launoit », *SVEC*, 20 (1962), p. 249-259 ; J. Verduyck, « Voltaire correcteur de ses *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parmasse* », *SVEC*, 201 (1982), p. 67-80. La plupart des notes éditées par Caussy (F. Caussy, « Notes inédites de Voltaire : remarques sur les mœurs », *Grande revue*, 17, 1913, p. 433-449) ne sont pas marginales ; elles sont extraites des manuscrits de Saint-Petersbourg.
- 9 Ch. Mervaud, « Du bon usage des *marginalia* », *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 101-127 (ici, p. 109).
- 10 J.-M. Moureaux, « Le *Corpus des notes marginales* », p. 8.
- 11 N. Cronk et Ch. Mervaud, « Voltaire annotateur de Boureau-Deslandes : une anecdote relatée par Formey », *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 354.

L'exemplaire de la « collection complète des Œuvres » conservé aux Délices comporte seize volumes. Selon Besterman, il aurait été donné en 1769 par Voltaire au procureur Joseph-Marie Balleidier, qui le représenta légalement à Ferney de la fin de 1759 à leur rupture au début de 1774¹² et qui se piquait de littérature à ses heures perdues¹³. Les descendants de l'homme de loi le cédèrent à Besterman avec un lot de lettres de Voltaire¹⁴. À preuve de cette origine, les huit derniers volumes comportent un ex-libris manuscrit de Balleidier sur la page de garde. Tous comportent en outre un ex-libris imprimé de « J. Balleidier », trop récent pour être celui du procureur ; il semble être celui d'un de ses descendants que nous n'avons pu identifier. Ardue est leur description bibliographique. Besterman qualifie ces livres de « dernière édition fragmentaire¹⁵ » des *Œuvres* sortie des presses genevoises des frères Cramer entre 1761 et 1767¹⁶. La réalité est plus complexe. Les seize volumes forment une collection *composite*, et donc *factice*, des *Œuvres*, dont chaque élément, pris séparément, a été répertorié par Bengesco. Des exemplaires dépareillés d'au moins trois éditions différentes des *Œuvres* s'y mêlent à deux volumes de *Mélanges* pour former une collection disparate. L'uniformité de la reliure, d'époque et de facture genevoise, masquerait cette facticité si les pièces de tomaison n'étaient discontinues : les trois premiers volumes sont numérotés de 1 à 3, les volumes 4-8 ne comportent pas de tomaison, et les volumes 9-16 sont désignés comme les tomes 11-18. Gardons-nous d'en conclure que la collection soit dépareillée ou que deux ouvrages aient été égarés : le relieur s'est contenté de reporter au dos du volume les indications du titre. La discontinuité de la tomaison répond à celle des volumes. Nous assignons à chacun une tomaison conventionnelle, correspondant à la cote de l'IMV, en indiquant en outre les mentions du titre, la référence de la bibliographie de Bengesco et, le cas échéant, celle du Catalogue de l'*Œuvre imprimé de Voltaire à la Bibliothèque nationale*. La présence de notes de la main de Voltaire ou de Wagnière est signalée par un astérisque :

12 Don du 8 juillet 1769 (D. app. 316). Leur rupture avait trait aux modalités de la rémunération du procureur : voir D 18741 et D 18756.

13 D 11243, Voltaire à Balleidier, [mai-juin 1763] : « Il faut prendre à Ferney le Jules Cesar de Shakespear et la bibliotèque des têtâtres ».

14 Voir D 8553, n. 1 : les lettres à Balleidier éditées par Besterman avaient été acquises auprès de ses héritiers.

15 Th. Besterman, « Some eighteenth-century Voltaire editions unknown to Bengesco », p. 142.

16 Voir G. Bengesco, *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, Paris, 4 vol., Librairie Académique Perrin, 1882-1885 (rééd. Kraus Reprint, Nendeln / Liechtenstein, 1977), [ci-après Bengesco], t. 4, p. 60.

Tomes 1*, 2-3 et 6* : « Collection complete des Œuvres de Mr. de Voltaire. Dernière édition », 1764 [Bengesco, t. 4, p. 60¹⁷ ; BnF, 89¹⁸].

Tome 4* : « Collection complete des Œuvres de Mr. de Voltaire, Première édition. Tome cinquième », 1766 [Bengesco, 2133, t. 4, p. 51 ; BnF, 55].

Tome 5* : « Collection complete des Œuvres de Mr. de..... Dernière édition. Tome cinquième. Troisième partie », 1764 [Bengesco, 662¹⁹ et t. 4, p. 61].

Tome 7 : « Nouveaux Melanges Philosophiques, Historiques, critiques, &c. &c. &c. Seconde partie », 1765 [Bengesco, 1898, t. 2, p. 391, et 2212, t. 4, p. 233 ; BnF, 111].

Tome 8 : « Nouveaux Melanges Philosophiques, Historiques, critiques, &c. &c. &c. Quatrième partie », 1767 [Bengesco, 1898, t. 2, p. 391, et 2212, t. 4, p. 233²⁰].

Tomes 9-12, 13*, 14 et 15* : « Collection complete des œuvres de Mr de Voltaire », « tome onzième » à « dix-septième », 1761 [Bengesco 1164, t. 1, p. 332-333, et t. 4, p. 61²¹ ; BnF, 3072].

Tome 16 : « Collection complete des œuvres de Mr de Voltaire. Tome dix-huitième », 1763 [Bengesco 1164, t. 1, p. 332-333, et t. 4, p. 61 ; BnF, 3072] et « Remarques, pour servir de supplément à l'Essay sur l'histoire générale », 1763 [Bengesco, 1690, t. 2, p. 122-123 et t. 1, p. 334, n. 1 ; BnF, 3073].

Les neuf *marginalia* sont présentés en indiquant successivement le titre du texte annoté, la cote, le tome et la pagination de l'IMV, la correspondance dans l'édition Moland (M)²² et, le cas échéant, dans les *Œuvres complètes* en cours de publication à Oxford (OCV).

1. *La Henriade* [IMV A1761/1(1), t. 1, p. 13 ; M, t. 8, p. 22 ; OCV, t. 2, p. 352].

Sous le titre, « *Avant-propos, Composé par un des plus augustes & des plus respectables protecteurs que les lettres ayent eu dans ce siècle, & dont on n'avait vû*

17 Dans sa notice n° 2133 consacrée à l'édition Cramer de 1756, Bengesco évoque brièvement les éditions ultérieures des *Œuvres* sortie des mêmes presses genevoises, dont celles dont « les faux-titres [...] portent : *Collection complète des œuvres de M. de Voltaire. Dernière édition* ».

18 Seul le premier volume de cette *Collection* figure au catalogue de la Bibliothèque nationale de France.

19 Bengesco, t. 1, p. 187. Même exemplaire, même pagination, sauf que la *Voix du sage et du peuple* se trouve à la page 126.

20 Cet exemplaire correspond à la description de Bengesco : « Il existe des exemplaires en 416 pp. également avec le millésime 1767 ».

21 Bengesco remarque : « Notre exemplaire a des faux-titres portant : *Collection complète, etc., Tome onzième, tome douzième, etc., tome dix-huitième* » (t. 4, p. 61).

22 *Œuvres complètes*, éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1885 [ci-après M].

qu'un fragment cité dans la préface de Mr. MARMONTEL », note de Voltaire : « Ce morceau est du Roi de Prusse ».

Œuvre de Frédéric II, l'*Avant-propos* de *La Henriade* parut pour la première fois dans l'édition Cramer des *Œuvres* de 1756 sans autorisation de l'auteur²³ et sans autre mention de son identité que l'élogieuse périphrase d'un sous-titre constamment maintenu par Voltaire. L'édition de Kehl dévoilera en 1784 l'identité de cet *auguste protecteur* des lettres²⁴ en rebaptisant la pièce avec une concision toute voltairienne : « Préface de *La Henriade* par le roi de Prusse²⁵ ». Si l'anonymat de Frédéric était levé dans les cercles littéraires, Voltaire l'a constamment maintenu dans son œuvre imprimé. Nous ne nous trouvons donc pas ici en présence d'un travail de révision mais de l'annotation semi-confidentielle d'un exemplaire destiné à un proche pour préciser un point qui ne pouvait être mis sous presse. Cette note manuscrite n'a pas vocation à être imprimée mais à modifier ponctuellement le statut d'un texte imprimé, en l'occurrence pour le faire passer de l'anonymat à l'attribution.

346

2. *Mélanges*, chapitre 62, « De Julien » [IMV A1761/1(4), t. 4, p. 49 ; M, t. 19, p. 544-545²⁶].

« [*Les Prêtres Payens n'avaient point de dogmes*] ; [*ils ne demandaient que des sacrifices*] ; & ces sacrifices n'étaient point commandés sous des peines rigoureuses]. *Les Prêtres [ne formaient point un État dans l'État]. [Voilà bien des motifs pour engager un homme du caractère de Julien] dans un changement d'ailleurs si condamnable* », appel de note après ce dernier mot et note de Voltaire : « a nos yeux ».

Cette addition n'a jamais intégré le corpus²⁷. Le texte sera tellement remanié par la suite qu'elle deviendra sans objet, le « changement [...] si condamnable » qu'elle qualifie étant supprimé. Elle constitue une « variante seconde » ou « variante de variante ».

23 *Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford [ci-après OCV], t. 2, p. 88-89. Cf. D 6795, Voltaire à Gabriel et Philibert Cramer, 18 mars 1756.

24 OCV, t. 2, p. 352, n. 1.

25 *Œuvres complètes*, 70 vol., Kehl, 1784-1789 [1790], t. 10, p. 3.

26 Ce texte sera modifié après 1764. On trouvera entre crochets ce qui est passé dans Moland.

27 Voir la *Collection complète des œuvres de Mr. de Voltaire*, Genève, 1770, t. 5, p. 51 (Bengesco, 2133) ; *Collection complète des œuvres de Mr. de Voltaire*, Londres, 1770, t. 30, p. 343 (Bengesco, 2138) ; *Collection complète des œuvres de Mr. de Voltaire*, 1771, t. 15, p. 343 (Bengesco, 2139) ; *Œuvres de Mr. de V****, t. 15, p. 312 (édition in-4° : Bengesco, t. 4, p. 75) ; *Œuvres de Monsieur de V****, Neuchâtel, 1772, t. 30, p. 62 (Bengesco, 2140).

3. *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, chapitre 66^e, « De la chimère du souverain bien » [IMV A1761/1(4), t. 4, p. 211 ; M, t. 17, p. 574].
« *Que veut donc dire la mort de Solon ?* », correction de Voltaire : « [Que veut donc dire l]e [mo]t [de Solon] ? »

Cette regrettable coquille de la « première édition » de la *Collection complète des Œuvres de Mr de Voltaire* de 1764 fut rectifiée dans la « dernière édition » de 1770 et dans les éditions ultérieures²⁸, hormis l'in-4° entreprise par Cramer en 1768²⁹.

4. *Le Préservatif* [IMV A1761/1(5), t. 5, p. 148 ; M, t. 22, p. 371].
« *Le Préservatif* », sous le titre, note de Voltaire : « cet ouvrage n'est point de moi ; il de [*sic*] m^r. / De la Mare ».

Voltaire n'a jamais avoué *Le Préservatif* de 1738, instrument de guerre contre Desfontaines. Ce pamphlet n'est bien évidemment pas de La Marre, jeune homme de lettres désargenté qu'il employait à l'époque de Cirey. Avec M^{me} du Châtelet, il avait caressé l'idée de lui faire endosser la paternité de la comédie *L'Envieux* (1739) et autres libelles tournés contre l'ingrat Desfontaines³⁰. Trente ans plus tard il se souviendra de ce stratagème dans des lettres ostensibles à ses libraires. Gabriel Cramer avait publié *Le Préservatif* dans toutes les éditions, in-8° ou in-4°. Voltaire aimait cet enfant naturel qu'il souhaitait voir réédité sans cependant consentir à en déclarer la paternité. D'où sa lettre ostensible à Cramer du 31 mars 1770 : « Mon cher Gabriel je vous ai demandé mille fois de ne point m'immoler au public. [...] *Le Préservatif* est d'un petit abbé De Lamarre que j'avais recueilli à Cirey. Il le fit en présence de M^{me} la marquise du Châtelet (qu'on a trop tôt perdue) et de M^{me} de Chambonin qui vit encore³¹ ». Six mois plus tôt, Voltaire avait adressé à Panckoucke une lettre comparable : « Je vous avertis seulement que ceux avec qui vous vous êtes associé [les Cramer] ont fourré dans leur éditions in-8° des pauvretés qui ne sont point de moi, comme *Le Préservatif* qui est du petit de Lamare³² ». La quatrième auto-note s'apparente à ces deux lettres dont elle est probablement contemporaine.

28 *Collection complète des œuvres de Mr. de Voltaire. Dernière édition. Tome cinquième* [Bengesco, t. 4, p. 60], *Suite des Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, Genève, 1770, p. 211.

29 *Collection complète des Œuvres de Mr. de V****, Genève, t. 15, 1771, p. 320.

30 Voir D 1678, D 1744 et D 1746. Cf. M^{me} du Châtelet à d'Argental, D 1838, fin janvier 1739 : « Si nous mettons le nom de la Marre ou de d'Arnaud à cette réponse, qu'en dites-vous ? Pour de l'argent, ils feront tout ce que l'on voudra ».

31 D 16267, Voltaire à Gabriel Cramer, 31 mars 1770.

32 D 15929, Voltaire à Charles-Joseph Panckoucke, 29 septembre 1769.

Elle ne relève à l'évidence pas d'un travail de révision. La publication d'une telle dénégation dans les *Œuvres complètes* était exclue, devant logiquement entraîner le retrait du *Préservatif* du corpus, ce que Voltaire ne souhaitait aucunement. L'auto-note fait plutôt figure d'annotation ostensible au sens où l'on parle d'une lettre ostensible ou de la dénégation manuscrite de la paternité d'un texte imprimé. La fonction de cette note s'apparente donc à celle de la première note quoique en sens inverse : elle apporte une précision confidentielle et impossible à publier, en l'occurrence mensongère, sur l'exemplaire destiné à un proche.

5. *Histoire de Charles XII* [IMV A1761/1(6), t. 6, p. 92 ; M, t. 16, p. 157 ; OCV, t. 4, p. 180].

« **Leur religion [celle des Moscovites] était & est encor celle des chrétiens Grecs, mais mêlée de superstitions* », note de Wagnière : « * NB Tout ce morceau a été copié mot à mot par le père Barre de S^{te}. geneviève dans son histoire d'Allemagne tome 9 page 15. ce religieux a pris plus de cinquante autres articles de cet ouvrage qu'il a insérés dans son histoire ».

348

En 1768, la grande édition in-quarto des *Œuvres* imprimée à Genève par Cramer fut l'occasion pour Voltaire de régler ses comptes avec le père Joseph Barre, dont l'*Histoire générale d'Allemagne*³³ aurait plagié « plus de deux cent pages³⁴ » de l'*Histoire de Charles XII*. Vers le 7 juillet 1766, Voltaire écrivait à Gabriel Cramer : « Je crois avoir envoyé à M. Gabriel un petit extrait des plagiats du révérend père Barre, moine de S^{te} Geneviève ; cela était joint ou je suis fort trompé aux préfaces de Charles XII » (D 13398). « Voltaire s'est maintes fois plaint de ce plagiat³⁵ », d'autant que le public, inversant la relation de causalité, l'accusait d'être le plagiaire. Aussi accommoda-t-il l'édition de 1768 d'un *Avis* et de neuf piques assassines³⁶, dont cette note semble fournir le prototype. Elle figure mot pour mot, de la main de Wagnière, sur un exemplaire identique de la *Collection complète des œuvres de Mr. de Voltaire* conservé à Saint-Petersbourg³⁷.

33 Le P. J. Barre, *Histoire générale d'Allemagne*, 10 vol., Paris, 1748 (BV 270 ; CN, t. 1, p. 217-219).

34 Selon le dénombrement de Voltaire dans l'*Avis* de l'*Histoire de Charles XII* paru pour la première fois en 1768 (éd. G. von Proschwitz, OCV, t. 4, p. 581).

35 Selon la formule de G. von Proschwitz (OCV, t. 4, p. 581, n. 2), qui indique les références suivantes : « *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs*, XII (1763 ; *Essai*, t. 2, p. 928) ; *Les Honnêtetés littéraires*, XIX (1767, M, t. 26, p. 137-138) ; article "Plagiat", *Questions sur l'Encyclopédie* (1773 ; M, t. 20, p. 223) ».

36 OCV, t. 4, p. 168, note b ; p. 176, note d ; p. 180, note e ; p. 199, note a ; p. 203, note b ; p. 216, note c ; p. 227, note d ; p. 232, note e ; p. 233, note f. La dernière note est particulièrement mordante : « On n'en citera pas davantage [de plagiats du père Barre], c'est trop d'ennui pour l'éditeur ».

37 OCV, t. 4, p. 126.

La première phrase passa dans l'édition in-quarto sous une forme perfectionnée : « Tout ce morceau est copié mot à mot par le génovéfain Barre, dans son Histoire d'Allemagne, t. IX, page 75 et suivantes³⁸ ». La seconde inspira l'hyperbole des « deux cents pages » de l'*Avis*. Il est significatif que Voltaire ait ordonné à Wagnière de reporter cette note et la suivante sur plusieurs exemplaires de ses œuvres.

6. *Histoire de Charles XII* [IMV A1761/1(6), t. 6, p. 100 ; M, t. 16, p. 162 ; OCV, t. 4, p. 191].

« *enfin on a trouvé que ces pays immenses ne contiennent pas plus de quatorze millions d'hommes, c'est-à-dire un peu plus des deux tiers des habitans de la France* (*) », note de Wagnière : « (*) cela fut écrit en 1726. le nombre des habitans a été augmenté depuis par l'affluence des étrangers et par la police ».

Comme la précédente, cette note parut pour la première fois en 1768 sous une forme perfectionnée : « Cela fut écrit en 1727. La population a augmenté depuis, par les conquêtes, par la police, et par le soin d'attirer les étrangers³⁹ ». Voltaire faisait sa cour épistolaire à Catherine II ; l'addition s'explique par le souci d'atténuer l'image sombre qu'il avait donnée de la Russie dans son histoire de Suède autant que par souci d'harmoniser ce passage avec les développements de l'*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand* dont le premier volume est paru en 1759.

7. *Essai sur les mœurs* [IMV A1761/1(13) ; t. 13, p. 21 ; M, t. 12, p. 683 ; *Essai*⁴⁰, t. 2, p. 580].

« *Cette exécution irrita les Protestans au lieu de les intimider. Pressés de tous côtés, abandonnés par le Maréchal de Lesdiguières & par le Maréchal de Bouillon, ils élurent pour leur Général le célèbre Duc Benjamin de Rohan* », note de Voltaire pour corriger le mot rayé : « henri ».

8. *Essai sur les mœurs* [IMV A1761/1(13) ; t. 13, p. 21 ; M, t. 12, p. 683 ; *Essai*, t. 2, p. 580].

Titre marginal : « 1621. *Benjamin de Rohan grand homme* », note de Voltaire pour corriger le mot rayé : « henri ».

Ces deux notes livrent une correction exacte de l'*Essai sur les mœurs*, dont Voltaire n'a jamais fait usage et qui rectifie une erreur ayant échappé à la

38 OCV, t. 4, p. 180, note e.

39 OCV, t. 4, p. 191, note f.

40 Voltaire, *Essai sur les mœurs*, éd. R. Pomeau, Paris, Garnier, 1990 [1963], 2 vol. [ci-après, *Essai*].

vigilance de tous ses éditeurs⁴¹. Dans l'*Essai* comme dans sa correspondance, Voltaire confond constamment Henri, duc de Rohan (1579-1638), et son frère cadet, Benjamin, duc de Soubise (1583-1642)⁴². Sans exclure que la bastonnade de Voltaire, le 1^{er} février 1726, par les « six coupe-jarrets » (D 271) du chevalier Gui Auguste de Rohan-Chabot ait perturbé ses schémas mémoriels quant aux nombreux avatars d'un illustre nom dont il avait eu l'insolence de prédire le déclin, sa confusion tient sans doute à ce que Henri et Benjamin ne faisaient qu'un dans la défense de la cause huguenote. Le 10 mai 1621, l'assemblée de La Rochelle avait nommé le « célèbre duc » de Rohan à la tête du parti protestant ; lui et son frère s'illustrèrent par de nombreux faits d'armes. Si les 7^e et 8^e notes prouvent que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* était conscient, dans les années 1760, d'avoir commis cette erreur, elles représentent une énigme : pourquoi n'a-t-il pas fait passer la correction dans son œuvre imprimé ?

350

9. *Histoire générale* devenue *Précis du siècle de Louis XV* [IMV A1761/1 (16-1-2), t. 15, p. 257 ; M, t. 15, p. 329⁴³].

« Pendant que les anglais portaient leurs armes victorieuses sur tant de mers, & que tout le globe était le théâtre de la guerre, ils en ressentirent enfin les effets dans leur colonie de Madrass. Un homme à la fois négociant & guerrier, nommé la Bourdonnaie, vengea l'honneur du pavillon français au fond de l'Asie. Madrass, ou le fort St. George, sur la côte de Coromandel, est pour l'Angleterre ce que Pondichéri est pour la France. Ces deux villes rivales ne sont qu'à sept ou huit lieues l'une de l'autre... », note en interligne de la main de Wagnière pour corriger les mots rayés par : « vingt ».

Voltaire n'a pas fait d'usage direct de cette correction géographique, qui deviendra sans objet en raison d'un remaniement global du chapitre. Dès 1771 il s'en est vaguement inspiré en remodelant le passage : « Les Anglais ont à quatre-vingt-dix milles de Pondichéri la ville de Madrass dans la province d'Arcate. Cet établissement est pour l'Angleterre ce que Pondichéri est pour la France⁴⁴ ».

41 Comme la « table alphabétique et analytique » établie par Miger pour l'édition Beuchot, la « table générale et analytique » de l'édition Moland comporte une entrée « ROHAN (Benjamin, duc de) » qui ne recense que des références à Henri de Rohan.

42 Voir D 7681, n. 2.

43 Le texte a été tellement remanié qu'on n'y retrouve quasiment rien du texte d'origine.

44 *Collection complète*, 1771, t. 23, p. 160 (voir Bengesco, t. 4, p. 61-62 sur cette réédition du *Précis du siècle de Louis XV* sortie des presses de Cramer). Le texte est passé dans Moland (M, t. 15, p. 329).

Ce jeu de notes soulève trois questions : l'authenticité, la datation et l'intérêt de ces *marginalia* pour l'étude de ce type particulier d'écriture qu'est l'annotation. Posons pour principe que l'authenticité des *marginalia* ne saurait être admise sans question. Ce soupçon n'affecte pas les livres conservés à Saint-Pétersbourg : nous avons la preuve qu'ils proviennent de Ferney. Tout autre volume est problématique. Du vivant du patriarche, les livres apostillés de sa bibliothèque piquaient la curiosité des visiteurs. Les plus roués de ses contemporains n'en ignoraient pas la valeur marchande⁴⁵. Après sa mort, ces livres devinrent des pièces de collection recherchées, atteignant des prix considérables. L'appât du gain a dû aiguiller l'avidité de faussaires ou de libraires indécents. Beuchot n'a-t-il pas débusqué un apocryphe⁴⁶ ? Trois raisons probantes conduisent cependant à admettre l'authenticité de ces *marginalia*. Ces livres étaient détenus par un membre du cercle de Voltaire : nous savons qu'ils étaient présents à Ferney. La seconde raison relève de la graphologie. Si les écritures de Voltaire et de Wagnière sont connues, et donc relativement aisées à imiter, celle de Balleidier est plus confidentielle ; or c'est bien sa main brouillonne et désagréable que l'on reconnaît sur les *ex-libris* manuscrits. La troisième raison tient à l'*Histoire de Charles XII*. Les deux *marginalia* de la main de Wagnière se retrouvent, mot pour mot, dans un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de Russie et dont le contenu n'a été rendu public qu'en 1996 par l'édition d'Oxford. Un faussaire ne pouvait les inventer.

La difficulté de datation des *marginalia* a souvent été constatée. Celles-ci ne font pas exception. Leur *terminus a quo* est déterminé par les plus anciens volumes annotés, soit les 13^e et 15^e tomes de 1761, et le *terminus ad quem* par la cession des livres de Voltaire à Balleidier le 8 juillet 1769. Le contenu de certaines notes permet d'affiner la datation. Portées sur un exemplaire de l'*Histoire de Charles XII* de 1764, les 5^e et 6^e notes figurent dans l'édition de 1768 sous une forme améliorée⁴⁷. Elles ont donc été rédigées entre ces deux dates. La lettre de Voltaire à Cramer déjà citée (D 13398) précise encore cette datation : la 5^e note est antérieure à l'été 1766. Portée sur un exemplaire des *Mélanges* de 1766, la 4^e note attribuant *Le Préservatif* à La Mare pourrait être contemporaine de 1769 si l'on en juge par la correspondance avec Cramer et Panckoucke citée plus haut.

45 Notamment Grimm, chargé par Catherine II d'acquérir la bibliothèque de Voltaire. Dans sa lettre à François Tronchin du 15 septembre 1778, il affirmait s'être enquis auprès de Wagnière « s'il était vrai que M. de Voltaire a fait des notes marginales à la plupart de ses livres, car une circonstance comme celle-là influencerait considérablement sur le prix » (Ch. Paillard, *Jean-Louis Wagnière ou les deux morts de Voltaire*, Saint-Malo, Éditions Cristel, 2005, p. 208).

46 N. Cronk, « À l'origine de l'étude des *marginalia* de Voltaire : Fontanes et la "Lettre sur quelques notes écrites à la marge d'un exemplaire de Virgile" », *Revue Voltaire*, 5 (2005), p. 311-324.

47 OCV, t. 4, p. 127.

Les exemplaires comporteraient donc au moins deux strates d'annotation, fait qui s'accorde bien avec la facticité d'une collection constituée par l'amalgame d'éditions différentes.

Que nous apprennent ces *marginalia* sur les méthodes de travail de Voltaire et sur sa pratique de l'auto-annotation ? D'un échantillon aussi réduit, on se gardera de dégager des conclusions générales. Contentons-nous d'ouvrir une enquête préliminaire sur la nature et les fonctions de l'auto-note, dont certains éléments ne pourront être résolus tant que l'on n'aura pas systématiquement étudié les nombreux ouvrages de Voltaire apostillés par lui-même⁴⁸. De prime abord, les *marginalia* semblent confirmer le postulat disqualifiant ce genre d'écriture, qui relève principalement du travail de *révision*. L'analyse doit cependant être affinée tant ces notes diffèrent par leur nature et par leur intention.

352

La révision manuscrite d'un imprimé se partage schématiquement en *notes de correction* et *notes d'addition*. La correction peut être formelle (rectification d'une coquille typographique) ou matérielle (rectification d'une erreur). Dans sa simplicité, la 3^e note incarne à merveille le premier type ; elle améliore toutes les éditions ultérieures, hormis l'in-quarto de 1768 qui perpétue malencontreusement la coquille. Elle est la seule que Voltaire ait intégrée telle quelle à son œuvre imprimé. Les 7^e, 8^e et 9^e notes relèvent de la correction matérielle quoique de manière différente. Rectifiant la distance de Pondichéry à Madras, la 9^e note ne sera jamais publiée, amendant ponctuellement un texte supprimé par la suite. Cette variante de variante dessine un chemin sans issue. Les 7^e et 8^e notes représentent une véritable énigme. Si elles corrigent justement un texte constamment maintenu en l'état, elles n'ont jamais intégré le corpus. Elles aussi esquissent un chemin qui, éditorialement parlant, « ne mène nulle part ». On spéculera à loisir sur leur destin avorté. Est-ce le fruit d'une intention délibérée ? L'historiographie voltairienne fait peu de cas des détails, l'essentiel consistant pour l'historien à dégager du chaos événementiel les grandes lignes du devenir historique⁴⁹. S'agit-il au contraire d'une pure et simple omission ? La question ne pourra être résolue sans une étude des méthodes de révision de Voltaire. Disposait-il toujours d'un exemplaire maître de la dernière édition autorisée de ses *Œuvres* pour y porter ses corrections ou lui arrivait-il de s'emparer du premier livre qui lui tombait sous la main

48 La bibliothèque de Saint-Petersbourg « comprend en grand nombre des ouvrages de Voltaire lui-même et diverses éditions de ses œuvres complètes dont il se servait pour préparer des nouvelles » (CN, t. 1, p. 28).

49 Voir S. Menant qui affirme le « choix radical » de l'auteur dans son œuvre historique : « sacrifier le détail des événements à la mise en évidence de traits permanents, analyser plutôt l'esprit des sociétés que les accidents de l'histoire », « Préface », *Le Siècle de Louis XIV*, éd. J. Hellegouarc'h et S. Menant, Paris, Le Livre de Poche, 2005, p. 13.

pour l'annoter, quitte à oublier l'existence de ces notes ou à les faire entrer en conflit avec d'autres portées sur un exemplaire différent ? En d'autres termes, la part de désordre inhérente au travail de révision que semblent manifester « Madras » et les « Rohan » est-elle accidentelle ou structurelle dans l'atelier de Ferney ?

Les notes d'addition ressortissent également à plusieurs types. L'exemplaire des *Délices* ne comporte pas d'*addition ordinaire*, intégrée telle quelle au corpus voltairien. Les 1^{re} et 4^e notes relèveraient de cette catégorie si Voltaire en avait fait usage ; or, le respect des convenances lui interdisait d'identifier l'auteur de l'*Avant-propos* de *La Henriade* et il n'entendait pas retrancher *Le Préservatif* du dispositif des *Ceuvres complètes*. La 2^e note fait figure d'*addition sans issue*, dont l'auteur n'a pas fait usage et qui n'a eu par conséquent aucune postérité imprimée. Les 5^e et 6^e notes appartiennent à une autre catégorie que l'on pourrait qualifier d'*additions décisives*, dont l'objet importe tellement à Voltaire qu'il charge Wagnière ou un copiste de les reporter immédiatement sur plusieurs exemplaires des *Ceuvres*, quitte à les réécrire par la suite pour l'éditeur. On pourra s'interroger sur les raisons de cette pratique. En ordonnant de reproduire ces notes sur divers spécimens, Voltaire voulait sans doute s'assurer de leur constante disponibilité à Ferney et garantir qu'elles ne resteraient pas oubliées. Peut-être souhaitait-il également les intégrer d'emblée à son corpus, l'insertion manuscrite modifiant instantanément l'imprimé pour apporter une précision essentielle.

Entre la plume de Ferney et les presses des Cramer, ces notes dessinent des itinéraires tortueux qui témoignent de la complexité du procès de révision. Depuis les raccourcis fulgurants des corrections ordinaires jusqu'aux sentiers détournés des additions décisives ou aux impasses des corrections et additions sans issue, la révision manuscrite de l'œuvre imprimé peut être soit immédiate et adressée comme telle à l'éditeur, soit provisoire et appelée à réécriture, soit non retenue par l'auteur par choix, par négligence ou en vertu d'une réécriture globale du passage annoté. Quand bien même l'auto-annotation se réduirait au travail de révision, son étude révélerait des variantes inconnues et parfois surprenantes : ces notes livrent la preuve que Voltaire était conscient de sa confusion entre Henri de Rohan et Benjamin de Soubise, fait qui n'est pas dénué de pertinence pour l'étude de l'*Essai sur les mœurs*. Si les *marginalia* ne constituent pas une œuvre à proprement parler⁵⁰, elles participent d'une

50 O. Ferret, « Voltaire, lecteur de l'*Encyclopédie* », *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 79-99 (ici, p. 99) : « À tout le moins est-il difficile de leur conférer sans précaution le statut d'œuvre, notamment en l'absence de toute forme de dispositif clairement organisé par lequel Voltaire s'emploie – comme il le fait presque toujours – à prendre en compte et à solliciter son lecteur ».

écriture fragmentaire qui, dans le cas des auto-notes, nous renseigne sur certains aspects des méthodes de réécriture qu'implique la révision.

Dialogue manuscrit de l'auteur avec son œuvre imprimé, l'auto-annotation s'avère plus complexe que l'axiologie voltairiste ne le laissait présager. Aux notes de révision (corrections, suppressions et additions) s'ajoutent d'autres catégories. Il faut à coup sûr compter avec ce type particulier d'auto-note qu'est l'envoi autographe, parfois versifié, comme dans l'exemplaire de *La Henriade* dédicacé à Cideville⁵¹. Plus fascinantes encore sont les notes ostensibles sur les pages de titre qui modifient le titre de l'œuvre pour en démentir la paternité, l'imputer à autrui ou en retracer l'histoire fictive⁵². Les 1^{re} et 4^e notes de l'exemplaire des Délices participent d'une catégorie distincte mais apparentée à la précédente, celle des notes en marge destinées à dénier mensongèrement ou à attribuer véridiquement un texte. Ne doit-on pas en outre admettre des notes de commentaire par lesquelles l'auteur porte un jugement critique sur son œuvre pour la justifier⁵³. Et comment interpréter sa plume lorsqu'il contre-annoté un exemplaire de *La Henriade* marginé sans aménité par un lecteur⁵⁴ ? L'auto-annotation manifeste une foisonnante diversité d'attributs et de fonctions.

354

On croit souvent que Voltaire marginait pour lui-même les ouvrages d'autrui et pour autrui ses propres ouvrages. La réalité est plus complexe. Les récents acquis de la recherche ont rectifié la première partie du postulat : les « notes marginales », au sens du *Corpus*, ou notes sur autrui ne constituent pas « un texte purement privé⁵⁵ ». La seconde partie doit également être relativisée. Lorsque Voltaire porte sur un exemplaire de ses œuvres une note sans en

51 C. Seth, « Épaves et trésors cachés », p. 356 et n. 27. Il est significatif que ce type d'auto-note qu'est la dédicace ne figure pas dans l'exemplaire des Délices. Voltaire n'estimait pas assez Balleidier pour lui dédicacer ses *Œuvres* factices.

52 Par exemple le jeu sur *Saül*, tragédie prétendument « traduite de l'anglais » (voir le facsimilé de l'exemplaire marginé de Saint-Pétersbourg dans le *Catalogue de la Bibliothèque de Voltaire*, Moscou-Leningrad, 1961, p. 933). Dans un exemplaire de *L'Évangile de la raison*, la main de Voltaire attribue *Saül* à « Mr. de Vernet, ministre du S^t. evangile » (collection particulière).

53 Jean-Louis Wagnière signale un exemplaire d'*Olympie* dont Voltaire a marginé cinq vers : « Vers détestables, que m^r. d'Argental s'est complu à insérer dans ma pièce suivant sa coutume » (A. Brown, « Wagnière comments on the Kehl edition, 1785 », *SVEC*, 77, 1970, p. 48). Cette note jette un jour nouveau sur l'échange de Voltaire avec d'Argental, dont la protection lui était nécessaire sur la scène parisienne mais dont la prétention à s'ériger en juge de son théâtre et à lui conseiller des améliorations l'irritait au plus haut point... Dans une certaine mesure, les 5^e et 6^e notes des Délices sur *Charles XII* participent de l'annotation de commentaire.

54 Eusèbe Henri Gaullieur, « Lettres et notes inédites de Voltaire sur la *Henriade* », *Athenaeum français*, 12 août 1854, III^e année, n^o 32, p. 753-754, repris par Moland. Le premier annotateur serait Pesme de Saint-Saphorin.

55 N. Cronk et Ch. Mervaud, « Voltaire annotateur de Boureau-Deslandes », p. 354.

faire aucun usage, n'est-il pas matériellement le seul destinataire du texte ? La correction du prénom de l'aîné des Rohan et l'addition au chapitre *De Julien* le suggèrent : l'auto-note peut parfois être une note pour soi-même. Mais le principal enseignement de l'exemplaire des Délices est que l'auto-annotation ne se réduit pas au travail de révision. Les 1^{re} et 4^e notes l'établissent formellement : elles n'ont pas été écrites pour les Cramer ni pour un libraire. Moyen manuscrit de modifier l'imprimé, la 4^e note s'apparente aux lettres ostensibles avec la part de distanciation, de dénégation et de mise en scène qu'elles impliquent. Ne manifeste-t-elle pas les jeux de la rouerie qui font le charme de l'épistolaire chez Voltaire ? Plus complexe qu'on ne le pense, l'auto-annotation ne mérite pas le mépris dont on l'accable souvent. Aussi se prend-on à espérer que les artisans du *Corpus des notes marginales* prolongeront leur entreprise en donnant, avec les auto-notes de Saint-Petersbourg, un supplément à cette œuvre dont on attend impatiemment l'achèvement⁵⁶.

56 Voir R. Galliani, « Les notes marginales de Voltaire au *Dictionnaire philosophique* », p. 7 : « Il est possible cependant que la Bibliothèque Saltykov Ctchédrine publie les corrections se trouvant dans les œuvres séparées de Voltaire à la suite du travail entrepris ».

